



Les séparations : un choc financier, surtout pour les femmes

Les femmes et les hommes ne sont pas égaux face à un choc professionnel ou familial, dans le domaine financier. L'impact est plus ou moins fort, selon le type d'union, l'âge ou la présence d'enfant, mais toujours en défaveur des femmes. Les femmes entrent notamment plus souvent dans la pauvreté que les hommes suite à une séparation ou un veuvage. Le divorce est la séparation aux effets les plus négatifs : il engendre une perte de niveau de vie de 22 % pour les femmes contre 3 % pour les hommes, en partie comblée dans les deux ans suivant la séparation.

Cédric Lacour, Insee

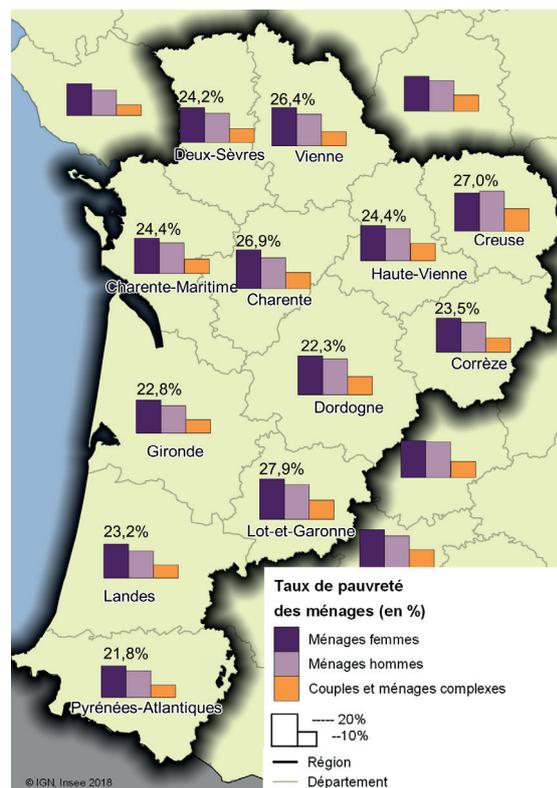
Si les écarts se réduisent à chaque génération, les inégalités de revenus demeurent fortes entre les femmes et les hommes : alors que le niveau d'études des femmes est en moyenne supérieur, elles exercent moins souvent une activité professionnelle ; d'importants écarts de salaires persistent et leurs conditions d'emploi sont plus contraintes et partant plus précaires (temps partiel ou congé parental notamment).

En Nouvelle-Aquitaine, le taux de pauvreté (*définitions*) des femmes seules avec ou sans enfants s'élève à 24 % contre 21 % pour celui des hommes seuls avec ou sans enfants. Ces écarts se retrouvent dans chaque département à l'exception de la Creuse, où, compte tenu d'une structure démographique particulière, la situation s'inverse : les hommes sont plus pauvres que les femmes (*figure 1*).

Les séparations (divorce, rupture de pacs ou d'union libre – *définitions*), le décès du conjoint, l'arrivée d'un enfant ou la prise en charge d'une personne supplémentaire au sein

1 Les femmes plus pauvres dans tous les départements, excepté dans la Creuse

Taux de pauvreté des ménages avec une femme, un homme ou un couple à leur tête



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2014)

du ménage fragilisent généralement la situation financière des individus concernés, de façon plus ou moins durable. La baisse du niveau de vie (*définitions*) impacte davantage les femmes, plus particulièrement lors des séparations qui induisent la fin de la mise en commun des ressources et la fin du partage des dépenses communes, loyer et charges notamment. De plus, les femmes obtiennent davantage la garde des enfants induisant des charges plus conséquentes : en Nouvelle-Aquitaine, quatre familles monoparentales sur cinq ont une mère à leur tête (*figure 2*). Ces charges pèsent plus fortement sur les revenus des femmes, souvent inférieurs à ceux des hommes. Tous types de séparation confondus, 16 % des femmes franchissent à ce moment le seuil de pauvreté (*définitions*), contre 10 % des hommes.

Suite à un divorce, 20 % des femmes basculent dans la pauvreté contre 8 % des hommes

Parmi les séparations, les divorces-prononcés officiellement ou en cours de procédure- génèrent l'écart le plus important : 20 % des femmes basculent sous le seuil de pauvreté contre 8 % des hommes, tandis que ces répercussions sont plus équilibrées lors des ruptures d'union libre : 15 % des femmes et 11 % des hommes (*figure 3*). Enfin, les ruptures de Pacs (pacte civil de solidarité), qui concernent des individus en moyenne plus aisés, entraînent moins fréquemment une situation de pauvreté (11 % des femmes et 5 % des hommes).

La baisse de niveau de vie des femmes s'accroît avec l'âge

Même sans franchir le seuil de la pauvreté, le niveau de vie se dégrade lors des séparations et plus particulièrement lors des divorces (*figure 4*) : en Nouvelle-Aquitaine, le niveau de vie diminue de 22 % pour les femmes contre 3 % seulement pour les hommes, taux comparables à ceux de France métropolitaine.

Les conséquences des ruptures d'union libre et de Pacs, moins marquées pour les femmes, apparaissent aussi moins inégalitaires : leur niveau de vie diminue respectivement de 16 % et 18 %, celui des hommes de 12 % et 5 %. En effet, les personnes en union libre sont en général plus jeunes que les personnes mariées. Dans ces générations, les écarts entre hommes et femmes s'atténuent en matière d'activité, d'emploi et de salaire ; ils débutent souvent leur carrière professionnelle et leurs revenus sont inférieurs à ceux des couples mariés,

mais ils contribuent de façon plus équilibrée au niveau de vie du couple.

Dans les divorces, la baisse de niveau de vie des femmes s'accroît avec l'âge : elle est deux fois plus importante à partir de 65 ans (- 31 %) qu'entre 25 et 34 ans (- 16 %) (*figure 5*). Les divorces sont les plus fréquents entre 35 et 54 ans, mais c'est entre 45 et 54 ans que la différence d'impact économique est la plus grande : les femmes perdent alors 24 % de niveau de vie tandis que les hommes en gagnent 1 % ; dans ces couples mariés, alors que le revenu total du ménage augmente avec le temps, la contribution des femmes diminue ou stagne, sous l'effet d'une inactivité professionnelle ou d'un creusement des écarts de revenus.

L'écart femmes-hommes accentué par la présence d'enfants

Lors de la séparation d'un couple sans enfant, le niveau de vie des femmes diminue de 26 %, alors qu'avec des enfants, la baisse se limite à 21 %. Même si la diminution est plus réduite, l'écart est encore plus grand pour les hommes : de - 10 % à - 2 %.

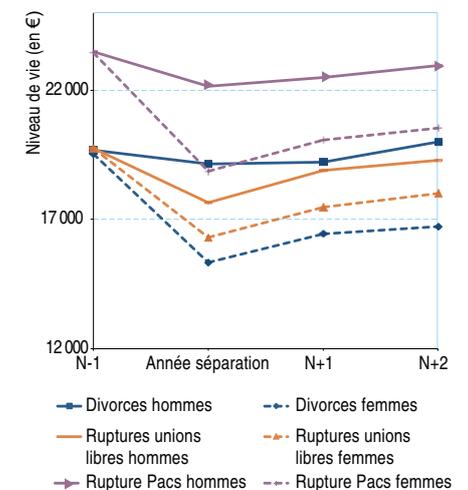
En effet, la présence d'enfants limite la perte des économies d'échelle liées au ménage. Elle accentue pourtant l'écart entre femmes et hommes : avec des revenus moyens inférieurs à ceux des hommes, les femmes assurent très souvent la charge du ou des enfants avec des mécanismes de compensation (en particulier, pension alimentaire

et allocation de soutien familial) qui n'amortissent pas complètement les dépenses liées à la famille.

En revanche, lorsqu'il y a au moins un enfant en garde alternée à la suite d'un divorce, la perte de niveau de vie est mieux répartie entre les hommes (- 13 %) et les femmes (- 18 %). Outre un éventuel meilleur partage des dépenses liées à l'enfant, ces personnes divorcées sont souvent plus diplômées et disposent de revenus plus élevés.

2 Le divorce : séparation la plus impactante pour le niveau de vie des femmes en Nouvelle-Aquitaine

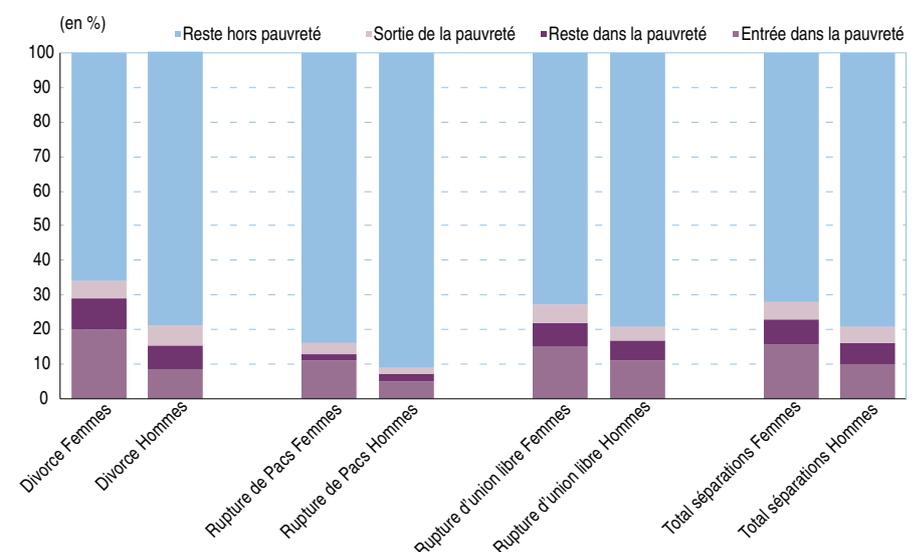
Évolution du niveau de vie des hommes et des femmes suite à différents types de séparations



Champ : Personnes de plus de 18 ans ayant connu la séparation
Sources : EDP 2016, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli), DADS

3 Plus de basculements dans la pauvreté suite à un divorce en Nouvelle-Aquitaine

Situation par rapport au seuil de pauvreté suite à une séparation pour les femmes et les hommes



Champ : Personnes de plus de 18 ans ayant connu une séparation
Sources : EDP 2016, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)

Dans les ruptures d'union libre, la baisse de niveau de vie diffère peu en présence ou en l'absence d'enfant : les pertes en niveau de vie sont mieux partagées que dans le cas des divorces, même si la présence d'enfants en garde alternée creuserait plutôt l'écart femmes-hommes.

Un rattrapage progressif mais incomplet

Si le niveau de vie des femmes chute brutalement au moment d'une séparation, il se redresse cependant au cours des deux années suivantes. Cela peut s'expliquer par le délai légal de prise en compte de la séparation dans le cas de divorce, ou de versement des compensations financières et de prestations sociales associées, mais aussi par des changements de situation (retour à l'emploi ou reprise du travail à temps plein par exemple) ou des remises en couple. Deux ans après le divorce, le niveau de vie des femmes reste encore inférieur de 14 % à celui de l'année précédant la séparation, alors que celui des hommes a augmenté de 1,6 %. L'écart reste donc important, mais il s'est réduit par rapport à l'année du divorce. Dans les deux années qui suivent les ruptures d'union libre, le niveau de vie augmente de manière quasi parallèle ; la perte se réduit alors à 4 % pour les hommes et à 7 % pour les femmes par rapport à l'année précédant la rupture.

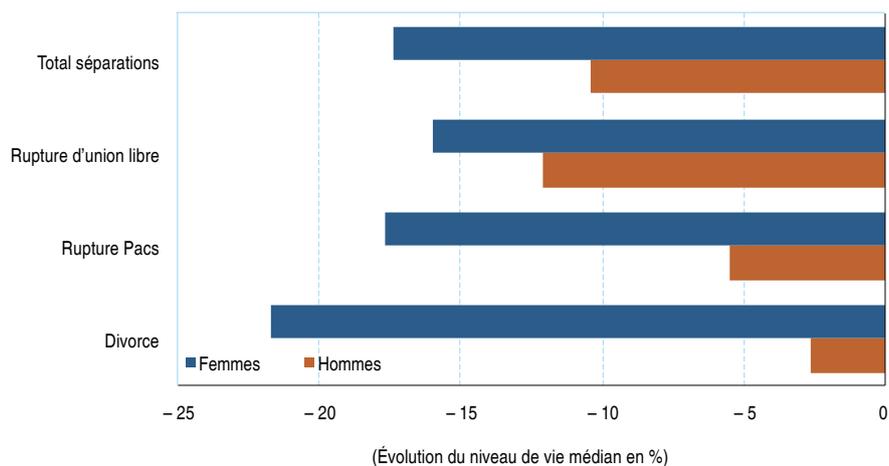
Les remises en couple sont plus rapides et plus fréquentes à la suite des ruptures d'union libre qu'après un divorce, ce qui favorise la revalorisation du niveau de vie. Deux ans après une rupture, près de 40 % des hommes et 36 % des femmes sont de nouveau en couple, davantage qu'après un divorce (respectivement 30 % et 25 % des femmes). Quel que soit le type de séparation, l'existence d'enfants ralentit la remise en couple : la proportion des femmes de nouveau en couple au bout de deux ans est inférieure d'un point en présence d'enfants, celle des hommes d'un à deux points.

Après une séparation, les femmes sont moins souvent propriétaires

Le partage des biens, notamment immobiliers fait partie des enjeux importants d'une séparation même s'ils ne sont pas pris en compte dans l'appréciation du niveau de vie. Lorsqu'elles étaient propriétaires avant leur divorce, 59 % des femmes le sont encore deux ans après ; c'est le cas pour deux hommes sur trois. En revanche, 9 % de ces femmes anciennement

4 Une perte de niveau de vie importante pour les femmes suite à un divorce en Nouvelle-Aquitaine

Impact des séparations sur le niveau de vie des femmes et des hommes



Sources : EDP 2016, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli).

propriétaires sont devenues locataires d'un logement social contre seulement 3 % des hommes. Même si les couples en union libre sont moins souvent propriétaires que les couples mariés, les différences entre femmes et hommes sont encore plus importantes puisque 57 % des femmes propriétaires avant la rupture le sont encore deux ans après contre 66 % des hommes.

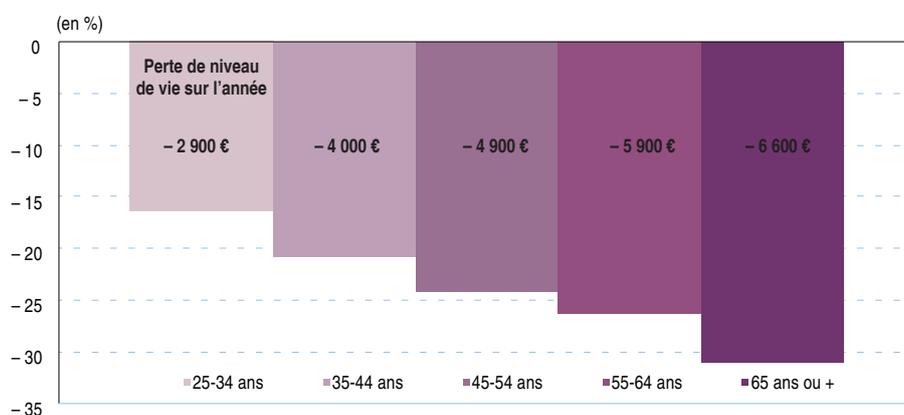
Une perte de niveau de vie importante pour les veuves

Parmi les autres chocs du domaine privé susceptibles de faire basculer les femmes sous le seuil de pauvreté, le décès du conjoint est le plus important : la perte de niveau de vie est de l'ordre de 8 %. La population masculine est relativement

épargnée par ce phénomène dans la mesure où, pour les générations les plus anciennes, l'apport de revenu vient majoritairement des hommes. Environ 15 % des femmes basculent même sous le seuil de pauvreté ; cependant, comme après une séparation, le niveau de vie remonte les années suivantes permettant à de nombreuses femmes d'améliorer leur situation financière. À nouveau, le délai de prise en compte de l'événement et des compensations financières, pension de réversion notamment, explique ces décalages temporels. Deux ans après le veuvage, le niveau de vie des femmes finit par être légèrement supérieur à leur situation antérieure. Néanmoins, il reste inférieur à celui des hommes. ■

5 Divorce : un impact financier croissant selon l'âge pour les femmes en Nouvelle-Aquitaine

Perte moyenne de niveau de vie pour les femmes suite à un divorce, par âge



Champ : Femmes de plus de 18 ans ayant connu un divorce

Sources : EDP 016, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)

Définitions

Taux de pauvreté : il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Divorce : le divorce est comptabilisé ici par la déclaration fiscale de l'individu. Il s'agit de personnes qui se déclarent divorcées dans leur déclaration fiscale alors qu'elles se déclareraient mariées l'année précédente. Le divorce peut donc ne pas avoir été prononcé officiellement.

Rupture de Pacs : le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Dans cette étude, les ruptures de Pacs ont été comptabilisées avec les individus n'étant ni mariés, ni pacsés alors qu'ils étaient pacsés l'année précédente.

Union libre : elle n'existe pas dans les déclarations fiscales, les situations d'unions libres ont donc été estimées dans cette étude à partir du type de ménage défini par le dispositif Filosofi (couple), de la situation conjugale déclarée (célibataire, divorcé ou veuf) et du statut fiscal (déclarant principal ou conjoint).

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées en attribuant 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Source

L'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel d'individus créé par l'Insee en 1967. Il compile pour environ 4 % de la population les informations issues de différentes sources : les données issues du recensement de la population, de l'état-civil, du panel d'actifs et des données fiscales depuis 2011. C'est essentiellement sur ces dernières que s'appuie cette étude réalisée sur le champ de la Nouvelle-Aquitaine. Elles permettent d'étudier les niveaux de vie et les revenus de toutes les personnes vivant dans un ménage avec au moins un « individu EDP ».

Insee Nouvelle-Aquitaine
5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef :
Anne Maurellet

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
ISSN : 2492-6876
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », *Insee Références Couples et Familles*, Édition 2015
- Costemalle V., « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », *Insee Références*, Édition 2017
- Béoutis A., « Les femmes salariées néo-aquitaines gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* N° 46, octobre 2017
- Charpentier M., « Les inégalités femmes / hommes se réduisent sur le marché du travail », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* N° 41, mars 2017
- Lacour C., « En 2014, une mère néo-aquitaine sur cinq à la tête d'une famille monoparentale », *Insee Flash Nouvelle-Aquitaine* N° 34, mars 2018

